Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 089-218903458-20260402-2026_057-DE

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

VILLE DE SAINT-FLORENTIN

N° 2026_057

Membres en exercice : 27

Conseillers présents à la séance : 25 + 1 pouvoir

Date de publication : 03/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 AVRIL 2026

Le **2 avril 2026** à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 mars 2026 dans les formes et délais prévus au Code Général des Collectivités Territoriales**.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Yves DELOT, Daniel MAILLARD, Michelle DAM , El Kabir CHARTI, Christine ROY, Eddy BERTHIER, Roselyne ETIENNE, Frédéric CEBRUNSKA, Béatrice WILLEMS, Anne-Marie GRUET, Françoise GAU, Chantal SEUVRE, Johannès DAM, Mireille DELOT, Yvon BELLEMANIERE, Philippe TIRARD, Alain MOUTURAT, Laure GUERCI, Gorette CEBRUNSKA, Bouchaïb CHIDMI, Christian GIBIER, Christophe LECOMPTE, Emilie GROETZINGER, Mathieu BAUDRILLARD, Rodin TAMBURINI
ÉTAIT REPRÉSENTÉE : Sophie GRUNY
ÉTAIT ABSENTE : Laurence BROSSET

Mme ROY et M. CEBRUNSKA ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

Modification des représentants de la collectivité au Comité Social Territorial (CST)

Visas :

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 aout 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021, relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération n°2022_098 en date du 08 décembre 2022 portant création du comité social territorial à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la délibération n°2024_018 en date du 8 mars 2024, portant désignation des représentants de la collectivité au Comité Social Territorial ;

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 089-218903458-20260402-2026_057-DE

Contenu de la proposition

Considérant que le Comité Social Territorial est constitué dans chaque collectivité territoriale employant au moins 50 agents ;

Considérant le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 ;

Considérant qu'a été décidé le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation des 3 représentants de la collectivité suite à l'évolution des effectifs et au nombre de sièges pourvus par les représentants du personnel ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n°2024_018 par la présente délibération.
- **DÉSIGNE** les membres suivants issus du Conseil Municipal, représentant la collectivité auprès du Comité Social Territorial **:**

Titulaires :

- Yves DELOT
- Daniel MAILLARD
- Yvon BELLEMANIERE

Suppléants :

- Mathieu BAUDRILLARD
- Johannes DAM
- Bouchaïd CHIDMI

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A SAINT-FLORENTIN, le 3 avril 2026
Le Maire, Yves DELOT,